

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

Sous la Présidence de M. René LACOGNE, Maire.

Membres présents : M. Adrien GASSER – M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Christine LATOURNERIE – Mme Christine KOCHER – M. Jean-Paul MEYER, adjoints

M. Raymond VINCENT – M. Jean-François REJOU – M. Alain BUEB – Mme M-Jeanne BARTH – Mme Elisabeth PETIT – Mme Francine PUTHOD – M. Martial BELLON – Mme Corinne RIFF-SCHAAL – Mme Isabelle SCHLENCKER – Mme Valérie RUFFENACH – M. Georges DELORME – M. Louis LINDNER – Mme Marlène HUSSER-SCHAAL – Mme Sonya DIETSCH – Mme Danièle SENDEL.

Membres absents excusés : Mme Sylvie REEB, procuration à Mme Christine KOCHER – M. Rémy WALTER, procuration à M. Jean-François REJOU – Mme Anne PONTON, procuration à M. Alain BUEB – M. Michaël GARNIER, procuration à M. Georges DELORME – M. Sébastien MEHL – M. Luc LABOUREUR, procuration à M. Louis LINDNER.

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du C.M. du 11 juillet 2011.
2. Convention services partagés – voiries – rectificatif.
3. Vente d'une fraction d'une parcelle communale.
4. Convention de prestation de service : conférence « L'œuvre graphique de Tomi Ungerer ».
5. Convention de prestation d'ateliers de création chorégraphique.
6. Musique assistée par ordinateur : Convention + tarifs des stages.
7. Schéma départemental d'accueil des gens du voyage département du Bas-Rhin 2011-2017.
8. Acceptation de l'actualisation des compétences de la CUS.
9. Modification du tableau des effectifs.
10. Formation des agents communaux.
11. Restaurant scolaire : modification tarif pour enfants allergiques.
12. Subventions classes découvertes collège d'Eschau.
13. Archivage CDG 67.
14. Dématérialisation.
15. Rénovation bâtiment communal, 17 rue de Lyon (Poste).
16. Audit énergétique du patrimoine communal.
17. Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma directeur et de programmes des bâtiments communaux.
18. Dénomination d'un chemin.

Points d'informations.

19. Droits d'occupation des sols.
20. Information points CUS
21. Informations du Maire.
22. Questions écrites.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

Avant de passer à l'ordre de jour, M. le Maire propose de délibérer de suite le point 18 « Dénomination d'un chemin », qui permettra aux enfants du Conseil Municipal Enfants qui souhaitent assister à la présentation de ce point de quitter la séance.

1. Approbation du P.V. du C.M. du 11 juillet 2011.

Il y a lieu de préciser que la question concernant « Entretien des espaces communaux » était une question orale de Mme DIETSCH et non écrite comme indiqué dans le PV.

Le P.V. est approuvé **à l'unanimité.**

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

2. Convention services partagés – voiries – rectificatif.

En date du 27 septembre 2010, le conseil municipal a approuvé les conventions de services partagés entre la CUS et la commune de Fegersheim.

Dans la convention de remplacement de mobilier urbain dégradé sur les voies communautaires, il y a lieu de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 4 : « *Analyse des modalités d'intervention par la CUS ou la Commune* », suite à la demande des services de la CUS :

« Le référent « urgence » de la communauté urbaine de Strasbourg se positionne sur la capacité de la CUS à intervenir dans un délai de 2 heures si le danger est avéré ou dans un délai de 48 heures ouvrables dans les autres cas pour y remédier ».

Et à remplacer par :

« Le référent « urgence mobilier urbain » de la communauté urbaine de Strasbourg se positionne dans la demi-journée qui suit le signalement du désordre sur la capacité de la CUS à intervenir dans un délai de 48 heures ouvrables pour y remédier ».

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
approuve la modification de l'article 4 de la convention citée ci-dessus,
autorise M. le Maire à signer la dite convention

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

3. Vente d'une fraction d'une parcelle communale.

L'extrémité de l'impasse du Général de Gaulle située à l'angle gauche, devant le n° 55 a est occupée par une construction utilisée par M. SCHNEIDER Charles.

Pour régulariser cette situation, M. SCHNEIDER Charles par courrier du 2 mai 2011 nous a signifié son accord pour acquérir ce terrain pour 5000 €.

Le procès-verbal d'arpentage établi par le cabinet de géomètres experts BILHAUT indique que la transaction portera sur 0.58 are et à détacher de la parcelle d'origine cadastrée sous section 21 n° 207/135.

Le notaire choisi par l'acquéreur est Maître BILGER de Geispolsheim.

Ses frais seront à la charge de M. SCHNEIDER.

P.J. : - 1 plan.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

donne son accord pour la vente de 0.58 are à 5.000.-€, et prend acte de la valeur estimée du Domaine à 9.375.-€, et à détacher de la parcelle communale d'origine cadastrée sous section 21 n° 207/135 à M. SCHNEIDER Charles.

autorise M. le Maire à signer tout document s y rapportant

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 21

Absents : 6

Procurations : 5

4. Convention de prestation de service : conférence « L'œuvre graphique de Tomi Ungerer ».

La commission Animation-Culture réunie le 22 septembre 2011, à l'unanimité des membres présents, propose au C.M. la programmation d'une conférence avec projection de « L'œuvre de Tomi UNGERER », le 18 octobre prochain au Caveau « Au Soleil d'Or », Celle-ci sera animée par Mme Thérèse WILLER, conservateur du Musée Tomi UNGERER. Le coût de cette prestation sera de 350.-€.

P J . : Convention.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
décide la programmation de la conférence citée ci-dessus,
autorise M. le Maire à signer le contrat y afférent.

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

5. Convention de prestation d'ateliers de création chorégraphique.

La commission Animation-Culture réunie le 22 septembre 2011, à l'unanimité des membres présents, propose au C.M. d'approuver la convention ci-jointe avec la compagnie Mistral-Est, pour l'organisation d'ateliers de création chorégraphique ainsi que la réalisation d'un spectacle, dans le cadre des activités de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse « Charles Beck », pour l'année scolaire 2011/12.

Le coût horaire de cette prestation est de 47.-€

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
décide la programmation d'atelier de création chorégraphie pour l'année scolaire 2011/12,
autorise M. le Maire à signer le contrat y afférent.

PJ : convention

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

6. Musique assistée par ordinateur : Convention + tarifs des stages.

L'école de Musique vient de s'équiper du matériel nécessaire à la MAO (Musique Assistée par Ordinateur). Ces outils pédagogiques et de création ont de multiples finalités, dont celle d'initier les élèves et plus largement toute personne intéressée, aux techniques de montage numérique, et faire naître de ces ateliers un projet commun : la réalisation de morceaux, puis d'un disque.

Dans ce cadre, il est proposé d'organiser deux stages, le premier dédié à la découverte des logiciels et du matériel et le second consacré à la prise de son, ouverts aux élèves de l'école de musique et extérieurs. Ces stages seront assurés par un intervenant extérieur spécialisé dans la musique assistée par ordinateur. Le prix proposé pour chacun des stages est de 20,- € pour les élèves déjà inscrits à l'école de musique et de danse et 30,-€ pour les non inscrits à l'école de musique et de danse.

Le coût total de l'intervenant pour assurer les stages cités ci-dessus est de 1518.-€TTC

En PJ : la convention de prestation de service.

Le Conseil Municipal, ,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
décide la programmation des stages de « MAO » et de fixer les tarifs comme suit :
20€ / stage pour les élèves de l'école de musique et de danse
30€ / stage pour les élèves non inscrits à l'école de musique et de danse,
autorise le maire à signer la convention y afférente

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

7. Schéma départemental d'accueil des gens du voyage département du Bas-Rhin 2011-2017.

La loi n° 200-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit que dans chaque département soit établi un schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Les communes de plus de 5000 habitants au titre du recensement 2011 (décret n° 2008-1477 du 30 décembre 2008) figurent obligatoirement au schéma pour la réalisation d'une aire d'accueil ou de grand passage.

Il prévoit également les actions à caractère socio-éducatif mises en œuvre pour les personnes fréquentant les aires.

Sa révision intervient au moins tous les six ans à compter de sa publication. Le schéma actuel avait été élaboré pour la période 2002-2008 puis prorogé annuellement jusqu'à ce jour.

Lors de sa réunion du 5 juillet dernier, la commission départementale consultative des gens du voyage a arrêté le projet de schéma 2011-2017. Les conseils municipaux des communes et les conseils communautaires des EPCI concernés sont consultés sur le projet de schéma avant son approbation.

En pièces jointes le sommaire du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ainsi que les pages 29,32, 36, 87 et 95 concernant notre commune, le document complet est consultable en mairie.

Par ailleurs, lors des concertations qui ont eu lieu tant avec les services de l'Etat qu'avec les services compétents de la CUS la tendance allait vers un terrain de 15 à 17 places pour la commune de Fegersheim.

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

émet un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage **demande**, vu l'exigüité du ban communal et des terrains dont dispose la commune de Fegersheim, qu'une jauge de **15 places soit retenue**

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

8. Acceptation de l'actualisation des compétences de la CUS.

L'évolution des missions assumées de fait par la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), ou la prise en compte de projets déjà engagés, justifient une actualisation formelle de ses compétences.

La présente délibération se propose d'amender le périmètre d'intervention communautaire sans modifier de façon sensible la répartition des compétences entre les communes et la CUS. Elle permet à la CUS de concrétiser les orientations économiques définies par le schéma « Eco 2020 » et de prendre en compte des attentes communales compatibles avec le projet communautaire.

Cette actualisation des compétences de la CUS est réalisée conformément à la procédure prévue par les dispositions de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, il est proposé l'évolution des compétences de la CUS dans les domaines suivants :

- En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire
 - Domaine du développement économique
 - Etudes, réalisation et gestion d'un nouveau parc des expositions d'intérêt communautaire et gestion et extension des équipements associés (Palais de la Musique et des Congrès et halls d'expositions existants),
 - Aménagement numérique du territoire, établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications et fourniture de services aux utilisateurs finals conformément à l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales.
 - Domaine culturel
 - Salle de spectacle du Zénith,
 - Soutien aux initiatives communales susceptibles de favoriser le rayonnement et le développement social et culturel de l'agglomération par le versement d'une subvention au syndicat intercommunal de l'Opéra National du Rhin et de fonds de concours aux communes pour :
 - la programmation des grandes salles de spectacle vivant
 - le nouveau conservatoire
 - les expositions exceptionnelles des musées
 - les écoles de musique de l'agglomération,

.../...

8. Acceptation de l'actualisation des compétences de la CUS suite -.

○ Construction et gestion des équipements d'agglomération : Médiathèque André Malraux, médiathèque Sud Illkirch-Graffenstaden, médiathèque Ouest Lingolsheim, future médiathèque Nord Schiltigheim,

○ Mise en place, gestion et animation d'un réseau entre les bibliothèques communautaires et les bibliothèques des communes-membres, incluant la mise en place et la gestion d'une tarification unique et le versement de fonds de concours.

- Domaine sportif (dénomination nouvelle):

○ Patinoire « Iceberg »,

○ Hall Rhénus.

- Domaine des établissements scolaires :

○ Lycées et collèges dans le respect des compétences régionales et départementales.

- Domaine social

○ Réalisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage y compris les aires de grand passage.

■ En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- Transports

○ Développement de services liés aux déplacements (vélos, transport de marchandises, véhicules propres et infrastructures associées)

- Voirie, circulation, stationnement

○ Vidéoprotection du domaine public communautaire.

■ En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie

- Propreté

○ Déchets ménagers et assimilés,

○ Propreté des voies communautaires.

- Environnement

○ Actions de promotion et de soutien au développement des énergies renouvelables, de récupération d'énergie et de réduction de l'effet de serre, d'intérêt communautaire,

○ Réalisation et gestion des réseaux de chaleur d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal

vu l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2010 fixant la liste des compétences de la CUS,

vu la délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2011,

vu l'avis de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLET) du

1^{er} septembre 2011,

après avoir délibéré, **à l'unanimité**

approuve

1. l'actualisation des compétences de la Communauté urbaine de Strasbourg dans les domaines suivants :

■ En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire

- Domaine du développement économique

○ Etudes, réalisation et gestion d'un nouveau parc des expositions d'intérêt communautaire et gestion et extension des équipements associés (Palais de la Musique et des Congrès et halls d'expositions existants),

○ Aménagement numérique du territoire, établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications, et fourniture de services aux utilisateurs finals conformément à l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

- Domaine culturel

○ Salle de spectacle du Zénith,

○ Soutien aux initiatives communales susceptibles de favoriser le rayonnement et le développement social et culturel de l'agglomération par le versement d'une subvention au syndicat intercommunal de l'Opéra National du Rhin et de fonds de concours aux communes pour :

- la programmation des grandes salles de spectacle vivant.

.../...

8. Acceptation de l'actualisation des compétences de la CUS suite -.

- le nouveau conservatoire
- les expositions exceptionnelles des musées
- les écoles de musique de l'agglomération,
 - Construction et gestion des équipements d'agglomération : médiathèque André Malraux, médiathèque Sud Illkirch-Graffenstaden, médiathèque Ouest Lingolsheim, future médiathèque Nord Schiltigheim,
 - Mise en place, gestion et animation d'un réseau entre les bibliothèques communautaires et les bibliothèques des communes-membres, incluant la mise en place et la gestion d'une tarification unique et le versement d'un fonds de concours.
- Domaine sportif (dénomination nouvelle) :
 - Patinoire « Iceberg »,
 - Hall Rhénus.
- Domaine des établissements scolaires :
 - Lycées et collèges dans le respect des compétences régionales et départementales.
- Domaine social
 - Réalisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage y compris les aires de grand passage.
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire
 - Transports
 - Développement de services liés aux déplacements (vélos, transport de marchandises, véhicules propres et infrastructures associées)
 - Voirie, circulation, stationnement
 - Vidéoprotection du domaine public communautaire,
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie
 - Propreté
 - Déchets ménagers et assimilés,
 - Propreté des voies communautaires.
 - Environnement
 - Actions de promotion et de soutien au développement des énergies renouvelables, de récupération d'énergie et de réduction de l'effet de serre, d'intérêt communautaire,
 - Réalisation et gestion des réseaux de chaleur d'intérêt communautaire.

2. Le transfert à la CUS de ces compétences, avec effet au 1er janvier 2012, selon les modalités suivantes :

- Concernant les transferts de charges financières, conformément à l'article 1605 nonne du Code Général des Impôts, l'évaluation des charges transférées par la Commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLET) et l'ajustement correspondant de l'attribution de compensation des communes concernées ;
- Concernant les contrats, la substitution de plein droit de la Communauté Urbaine aux communes dans les contrats passés avec des tiers ;
- Concernant les biens, les biens propriétés des communes nécessaires à l'exercice des compétences transférées seront mis à disposition de la CUS dans les conditions visées dans les articles L5211-17 et L 1321 et suivants du CGCT ;
- Concernant les syndicats existants, la CUS sera substituée de plein droit dans les conditions de l'article L 5211-41 du CGCT ;
- Concernant les personnels, aucun transfert de personnel résultera de cette évolution des compétences.

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 21

Absents : 6

Procurations : 5

9. Modification du tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal, de modifier le tableau des effectifs en créant des postes relevant des grades d'emplois suivants :

- Suite à l'arrivée de la responsable de la Structure Petite Enfance et après état des lieux, il y a lieu de créer un poste **d'auxiliaire de puériculture à temps complet** permettant la continuité de service de la Crèche « La Marelle »,
- Afin de suppléer momentanément le personnel permanent à la bibliothèque municipale et de procéder au catalogage des ouvrages, il y a lieu de créer un poste **d'assistant de conservation de 2^{ème} classe à temps complet** pour un besoin occasionnel,

Le Conseil

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

décide et approuve la modification du tableau des effectifs comme présentée ci-dessus

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

10. Formation des agents communaux.

En date du 15 septembre dernier, la commune a été destinataire d'un courrier du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), organisme qui gère et qui prend en charge la formation continue de nos agents, pour nous informer qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, nos agents ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui suite à l'adoption d'un amendement par le Parlement dans la loi de finance rectificative pour 2011 qui abaisse la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0.9%. Cotisation calculée sur la base salariale.

Cette baisse de cotisation aurait des conséquences négatives pour les collectivités dès 2012 (33,8 millions de recette de perte annuelle dès 2012 pour le CNFPT).

Le CNFPT souhaite protéger le volume et la qualité de la formation dispensée par l'établissement. Il n'est pas question de proposer moins de formations.

Des mesures d'ajustement sont à trouver de leur part. Par exemple, ne plus rembourser aux agents certains frais annexes à la formation tels le transport, l'hébergement, la restauration qui, de par la loi, ne sont pas à la charge du CNFPT, ou rendre certaines formations payantes. (*actuellement les formations réglementaires d'hygiène et de sécurité et les formations informatiques sont payantes*).

Si d'un côté la cotisation CNFPT baisse de 10 %, d'un autre côté, il est probable que pour maintenir le niveau de formation des agents, les collectivités seront amenées à procéder à des dépenses supplémentaires : soit envoyer les agents dans des formations payantes, soit prendre en charge tout ou partie des frais annexes à la formation (transport, restauration, hébergement).

Il faut convaincre le gouvernement de revenir sur cette disposition au moment du vote de la loi des finances 2012. C'est pourquoi le CNFPT invite les élus à participer à la défense du droit à la formation pour les agents et propose de soumettre au conseil l'adoption d'un vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1% à transmettre par la suite au Préfet.

.../...

10. Formation des agents communaux.- suite –

Pour mémoire

COTISATION ANNUELLE	Taux	Base de cotisation	COTISATIONS (en€)
2010	1%	1 147 098.80	11 470.98
2010 (si nouveau taux)	0.9%	1 147 098.80	10 323.89
Différence annuelle			-1 147.09

Dans un communiqué de presse du 28 juin 2011, l'Association des Maires de France est favorable au maintien du financement consacré à la formation des agents territoriaux

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
demande que soit rétabli dans le cadre de la loi des finances 2012 le taux plafond de 1% de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

11. Restaurant scolaire : modification tarif pour enfants allergiques.

Les élèves qui présentent des allergies alimentaires (certificat médical exigé) et qui ne peuvent bénéficier du repas servi par le restaurant, peuvent néanmoins bénéficier de ce service en apportant le panier repas, de ce fait un tarif spécial doit être mis en place. Pour mémoire le tarif normal est 6.-€.

La commission scolaire – périscolaire réunie le 20 septembre dernier, propose unanimement de fixer un tarif spécial pour les enfants concernés par des allergies alimentaires à 3.-€

Le Conseil

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

décide de fixer un tarif spécial de 3.-€ pour les enfants qui présentent des allergies alimentaires et qui bénéficient du service périscolaire du midi, tout en ramenant le panier repas .

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

12. Subventions classes découvertes collège d'Eschau

La commission scolaire – périscolaire réunie le 20 septembre dernier, propose unaniment de verser au collège Sébastien Brant d'Eschau deux subventions :

- de 200,-€ pour le financement d'un séjour à **Rome/Pompéi**. 16 élèves domiciliés à Fegersheim sont concernés,

et

- de 200,-€ pour le financement d'un séjour à **la Norma (Savoie)** : 15 élèves domiciliés à Fegersheim sont concernés,

Le Conseil
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
décide le versement des subventions détaillées ci-dessus.

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

13. Archivage CDG 67.

Pour mémoire :

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du code du patrimoine et R1421-9 du code général des collectivités territoriales, qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Il est de l'intérêt de la commune de s'assurer que ses archives sont conformes à ces obligations légales et correctement épurées au profit des Archives Départementales.

En date du 13 janvier dernier, Mme Carine VOGLER, archiviste itinérante du Centre de Gestion du Bas-Rhin s'est déplacée à la mairie de FEGERSEIM pour y faire un bilan de la situation des archives.

Pour mettre en ordre les archives municipales, l'archiviste itinérante propose une intervention clé en mains de 40 journées d'intervention.

Le Maire informe que pour l'exercice 2011, les frais d'intervention sont de 230 € par jour.

Le coût total de cette intervention s'élève à 9.200.-€.

Dans le but de le lisser sur deux années budgétaires, seule la somme de 4.800.-€ a été prévue au BP 2011, l'autre partie devra être budgétisée en 2012.

NB : nous avons également sollicité une Sté privée « DOPARCHIV » qui nous a fait un devis d'un montant de 13.200-€ pour la même mission.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du descriptif fait par l'archiviste **décide à l'unanimité** la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ 40 jours.

autorise M. le Maire à signer les actes afférents à la mission d'invention de l'archiviste du CDG 67.

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

14. Dématérialisation

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Considérant que la commune souhaite dans un premier temps s'engager dans la dématérialisation des convocations et documents afférents transmis aux élus pour les Conseils municipaux ;

Considérant que la commune souhaite également s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes (délibérations, marchés publics, budget...) soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que la commune souhaite enfin s'engager dans la dématérialisation de la transmission des pièces comptables (mandats, titres pièces justificatives, budget...) à la trésorerie ;

Considérant que après une consultation dans le cadre du Code des Marchés Publics le Centre de Gestion du Bas-Rhin a retenu CDC-FAST pour être le tiers de télétransmission et que la commune de Fegersheim peut bénéficier de cette consultation ;

Le coût pour la première année pour l'adhésion à ces différents modules s'élèverait à **1350€ TTC** (les 4 modules, la signature et les certificats électroniques, la formation compris). La deuxième année, le coût annuel s'élèverait à **1010 € TTC** car le renouvellement des certificats électroniques est moins cher les années suivantes.

.../...

14. Dématérialisation – suite -

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à la majorité**

- **Décide** de procéder à la dématérialisation des convocations des élus au Conseil municipal
- **Décide** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- **Décide** de procéder à la télétransmission des documents à la trésorerie ;
- **Décide** de procéder à l'archivage en ligne des actes transmis et des preuves d'envois et réception ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour :
 - La dématérialisation des convocations aux élus et des documents afférents (FAST-ACTES)
 - La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (FAST-ACTES)
 - La télétransmission des pièces comptables à la trésorerie (FAST-HELIOS)
 - Le module d'archivage en ligne (FAST-CONSERVATION DES DONNEES)
- **AUTORISE** le Maire à signer électroniquement les actes et documents télétransmis;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des pièces comptables avec la Trésorerie d'Illkirch ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune et un prestataire de service de certificat électronique reconnu par l'Etat ;

Abstention : Mme Sonya DIETSCH

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

15. Rénovation bâtiment communal, 17 rue de Lyon (Bureau de Poste)

Le projet de rénovation du bâtiment communal situé au 17 rue de Lyon comprend le réaménagement des locaux de la Poste en rez-de-chaussée ainsi que la rénovation de deux logements à l'étage.

La municipalité soucieuse d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment afin de lutter plus efficacement contre le changement climatique à l'échelle communale, souhaite s'engager dans l'appel à projets Alsace énergivie « Rénovation de 100 bâtiments communaux et associatifs en basse consommation ».

Intérêts de cet appel à projets :

- accompagnement d'un bureau d'études thermique spécialisé dans la basse consommation sur toute la durée du projet : audit énergétique préalable, préconisations techniques, vérification après réalisation des travaux ;
- implique une obligation de résultats : la municipalité s'engage à mettre en œuvre tous les moyens techniques pour respecter les niveaux requis dans le cahier des charges sur les besoins en chauffage et sur les consommations énergétiques ;
- subventionnement de la partie étude à hauteur de 80% plafonné à 6 000 € et d'une partie des travaux à hauteur de 15 % (isolation, menuiseries extérieures, étanchéité à l'air, énergies renouvelables...) ;
- gain pour l'environnement avec un bâtiment dont les émissions annuelles de gaz à effet de serre sont réduites;
- gain pour les futurs locataires qui pourront bénéficier de charges peu élevées ;
- exemplarité de la commune qui s'inscrit pour la première fois dans la réalisation d'un bâtiment basse consommation.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

décide d'approuver l'inscription à cet appel à projet « Rénovation de 100 bâtiments communaux et associatifs en basse consommation » pour la rénovation du bâtiment communal, sis à Fegersheim 17 rue de Lyon,

autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents

COMMUNE DE FEGERSCHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
 Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

16. Audit énergétique du patrimoine bâti de la commune de Fegersheim

La commune de Fegersheim soucieuse d'améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments afin de lutter plus efficacement contre le changement climatique à l'échelle communal, souhaite engager un « audit énergétique simple » de son patrimoine bâti.

L'audit a pour objectif d'analyser la situation énergétique d'un patrimoine, d'identifier et de hiérarchiser les améliorations possibles et enfin, d'intégrer les travaux liés aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables dans les plans de gestion de patrimoine. L'audit comprendra également thermographie des bâtiments qui consiste en une photographie thermique de ces derniers.

A l'issue de cet audit énergétique, le maître d'ouvrage connaîtra l'état du parc audité, identifiera les bâtiments prioritaires, ceux susceptibles d'être rénovés en « basse énergie » et ceux qui pourront recourir aux énergies renouvelables.

Un dossier de demande de subvention auprès de la Région Alsace ainsi qu'au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) va être déposé pour ce projet et d'après la répartition financière suivante :

Type de financement (sous réserve d'obtention des subventions ci-dessous)	HT (arrondi)	TTC
Coût prévisionnel de l'opération :	15.052 €	18.000 €
dont la thermographie des bâtiments :	4.181 €	5.000 €
Subvention de la Région Alsace : 70% du coût de l'audit (hors thermographie). Plafond à 500 € par bâtiment et 21 000 € d'aide maximum.	7.609 €	9.100 €
DETR (50%) :	7.526 €	9.000 €

Liste des bâtiments concernés par l'audit énergétique :

1. Mairie
2. Ateliers municipaux – bibliothèque – Espace jeunes
3. Ecole élémentaire de Fegersheim
4. Ecole maternelle de Fegersheim
5. Ecole élémentaire d'Ohnheim
6. Ecole maternelle d'Ohnheim
7. Crèche La Marelle
8. Maison de retraite
9. Centre sportif et culturel
10. Club house tennis
11. Ancienne auberge Au soleil d'or
12. Café Charlotte
13. Presbytère et foyer catholique

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

adopte l'opération citée ci-dessus et ses modalités de financement

COMMUNE DE FEGERSCHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
 Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

17. Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma directeur et de programmes des bâtiments communaux.

La Commune de FEGERSCHEIM souhaite engager une étude globale sur des bâtiments communaux afin d'établir un plan d'action pluriannuel cohérent.

A cet effet, pour mener à bien ce projet et être en mesure d'affirmer ses choix, la Commune de FEGERSCHEIM souhaite une assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des différentes phases de programmation et pour procéder au préalable à une étude destinée à définir les scénarii possibles aux plans fonctionnels, administratifs, techniques, et financiers de cette opération.

Liste des bâtiments concernés par l'étude globale :

- Mairie ;
- Bibliothèque Municipale ;
- Ateliers Municipaux ;
- Restaurant scolaire ;
- Espace Jeune ;
- Relais Assistantes Maternelles,
- Local Assistantes Maternelles,
- Ecole de Musique,
- Petite Enfance

En parallèle, la loi de finances 2010 pour 2011 a institué la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR) pour créer une nouvelle dotation à compter du 1^{er} janvier 2011 : il s'agit de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Jusqu'à ce jour, la commune de Fegersheim n'était pas éligible à cette subvention. La loi de finances rectificative de juillet 2011 a changé la donne.

L'objectif de cette dotation est de répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux. Elle a pour but de financer des projets d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental et touristiques ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. Seules les opérations 2011 qui n'ont pas débutées sont éligibles.

Pour compléter le dossier de demande de subvention pour le projet précité, il est demandé aux conseillers municipaux d'approuver cette opération et les modalités de financement qui se décomposent de la façon suivante :

Type de financement	HT (arrondi)	TTC
Coût prévisionnel de l'opération :	25.084 €	30.000 €
DETR (80%) :	20.067 €	24.000 €
Autofinancement (20%) :	5.017 €	6.000 €

Le Conseil Municipal,
 après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
adopte l'opération citée ci-dessus et ses modalités de financement

COMMUNE DE FEGERSCHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

18. Dénomination d'un chemin

La commission Travaux-Voirie-Circulation-Propreté-Patrimoine-Sécurité-Transports a été sollicitée par une élève de l'école élémentaire de Fegersheim qui fait également partie du conseil municipal des enfants qui souhaiterait que l'on dénomme le petit chemin qui longe l'enceinte de l'Eglise St Maurice et rejoint la rue Henri Ebel, souvent emprunté lors du retour des élèves depuis le CSC pour rejoindre leur salle de Classe « CHEMIN des ECOLIERS ».

La commission réunie en date du 28 juillet 2011 a émis un avis favorable à cette requête.

PJ : 1 plan

Le Conseil

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

décide de dénommer le petit chemin qui longe l'enceinte de l'Eglise St Maurice et rejoint la rue Henri Ebel, « **CHEMIN des ECOLIERS** ».

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21	Absents : 6 Procurations : 5

Points d'informations

19. Droits d'occupation des sols.

Les membres de la commission Développement Durable – Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme se sont réunis le 15 septembre 2011.
L'ensemble des dossiers en cours lui ont été proposés suivant le tableau ci-joint.

La commission,
a émis des réserves sur la demande de PC 67 137 2006 V 0017M1

P.J. : Tableau du 15/9/2011 (11 pages)

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

Points d'informations

20. Information points CUS.

- Lors du Conseil CUS du 29 septembre 2011, les points ci-dessous ont été délibérés :
 - Fixation du taux de la taxe d'aménagement à 5% à compter du 1^{er} mars 2012 sur l'ensemble du territoire de la CUS en remplacement de la TLE et du PAE (programme d'aménagement d'ensemble).
 - Constitution du « Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse » entre la CUS et la Communauté d'agglomération Mulhouse-Alsace-Agglomération et désignation de 12 membres du Conseil de Communauté pour le représenter au sein du comité métropolitain.
 - Lancement des projets sur les espaces publics et naturels 2012 et désignation de 5 élus titulaires et suppléants pour siéger aux jurys ou commissions d'appel d'offres composées den Jury, appelés à donner l'avis préalable au choix des maîtres d'œuvre par secteur géographique, M. le Maire est titulaire de la commission « secteur communes SUD ».
 - Avis favorable sur le projet du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2011-17 qui fixe pour la CUS la création de 123 places complémentaires. Le conseil demande également que les autorités compétentes s'engagent à aboutir rapidement à une harmonisation de la politique d'accueil des gens du voyage sur l'ensemble du territoire départemental, en particulier en ce qui concerne les tarifs et les conditions d'accès et de séjour.

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

Points d'informations

21. Informations du Maire

Modification du POS

La préparation de la rédaction de la modification n° 7 du POS est en cours. L'enquête publique est prévue début 2012.

Parc rue du Bosquet

Après présentation de plusieurs esquisses, l'une d'entre elles est privilégiée. La maîtrise d'œuvre affine son étude pour pouvoir fournir des documents de niveau Avant Projet Définitif en novembre.

Bâtiment de la Poste

Après établissement du diagnostic du bâtiment la Maitrise d'œuvre a réalisé un Avant Projet Sommaire. Parallèlement, la commune a lancé une démarche de maîtrise énergétique dans le cadre d'un appel à projets de la Région pouvant déclencher des subventions.

Complexe du tennis

La consultation pour des travaux extérieurs (clôture, arrosage automatique) sera lancée afin de permettre le démarrage des travaux avant le 15 novembre.

Château d'eau

Les travaux tels que présentés lors de la réunion publique sont en cours conformément au prévisionnel.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 03 octobre à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 5

Points d'informations

22. Questions écrites.

1 - Questions reçues de Madame Sonya DIETSCH

Inauguration du « Café de Charlotte »

Le 10 mai 2011 a eu lieu l'inauguration officielle du « Café de Charlotte ». Maire, adjoints et employés municipaux étaient conviés à cette manifestation. Pourquoi les Conseillers Municipaux n'étaient-ils pas invités à cette inauguration ?

Réponse : Les invitations nominatives ont été faites par les responsables de l'établissement, sans que l'on sache qui avait été effectivement invité.

Carafes d'eau du SDEA

Depuis la rentrée les cantines de notre village servent de l'eau dans des carafes que la SDEA a mises en place. En effet le syndicat des eaux du Bas-Rhin veut promouvoir l'usage de l'eau du robinet dont le coût de production est très inférieur à celui des eaux minérales. Cette promotion vise aussi une démarche environnementale, le produit n'étant pas transporté.

Comme lors du mandat précédent, pourrait-on envisager de consommer à nouveau l'eau du robinet pendant nos réunions de commission ou de conseil municipal et donner ainsi le bon exemple à nos concitoyens ?

Pour produire de l'eau gazeuse on pourrait faire l'acquisition de matériel spécifique qu'on trouve maintenant sur le marché.

Côté pratique il faudrait installer un point d'eau dans la salle du Conseil.

Réponse : Depuis la rentrée scolaire, l'eau des cantines est servie dans des carafes offertes par le SDEA. Pour la salle du Conseil Municipal les carafes et verres à eau sont disponibles.

Emprunts toxiques

Courant Septembre 2011 la presse a révélé que bon nombre de collectivités territoriales ont contracté des emprunts toxiques (on parle surtout de la banque Dexia). La commune de Fegersheim est-elle concernée.

Réponse : La commune de Fegersheim n'est pas concernée. Les emprunts faits auprès de DEXIA par le passé, sont des emprunts des plus classiques.

2 - Questions reçues du groupe « Oser agir »

Qualité de l'air extérieur à Fegersheim

C'est une question que nous avons déjà posée sans jamais obtenir de réponse autre que celle concernant les gênes olfactives.

Nous aimerions avoir communication des résultats commentés par l'ASPA concernant LES PARTICULES FINES au centre de Fegersheim et en d'autres points plus éloignés. Selon la source APHEKOM, infographie le Monde, la pollution aux particules fines en microgrammes par m³ est plus élevée à Strasbourg qu'à Paris (16,6 contre 16,4 –la valeur recommandée par l'OMS se situe à 10).

A l'heure où une nouvelle zone d'activités logistiques de 100 ha s'annonce à Fegersheim et alors qu'aucune mesure n'a jamais été prise pour éviter le transit dans nos villages, nous avons le devoir de nous sentir concernés par la santé des habitants de Fegersheim-Ohnheim.

Réponse :

L'ASPA a réalisé deux phases de mesure de la qualité de l'air :

- la première en décembre 2010
- la seconde en juin 2011

Suite à un contact récent avec l'ASPA, les résultats qui devaient être communiqués en septembre 2011 seront connus en décembre 2011.

Il y a quelques années, vous nous aviez promis **des mesures régulières concernant les antennes de téléphonie** auquel le principe de précaution s'applique à présent. Depuis plus rien. Pourrions-nous avoir des mesures concernant et les antennes du château d'eau et les antennes situées sur le bâtiment de tri postal ?

Réponse :

Dans le cadre de la réfection du château d'eau, une campagne de mesures concernant le rayonnement des antennes de téléphonie a eu lieu en mars 2011. Les résultats ont été évoqués lors de la réunion publique du 13 mai 2011.

Une fois le château d'eau à nouveau opérationnel (novembre 2011) une nouvelle campagne de mesures aura lieu et nous demanderons d'y inclure les autres sites porteurs d'antennes GSM.

Circulation au centre du village de Fegersheim.

Où en est le projet de pédibus promis ? Atteindre l'école relève du parcours du combattant. Devant l'auberge au soleil d'or des camionnettes se garent régulièrement, leurs rétroviseurs dépassent largement sur le trottoir, obligeant les piétons et surtout les poussettes à prendre la route. Pourquoi avons-nous créé un parking à l'arrière si nous continuons à réserver le trottoir aux voitures ? Les passages piétons sont situés à des endroits dangereux et les voitures sont très pressées le matin. Quel projet de circulation douce pour Fegersheim ?

Réponse :

Un pédibus repose sur le volontariat de parents ou de bénévoles. Aucune proposition n'est connue à ce jour dans ce sens

En ce qui concerne l'accès aux deux écoles de Fegersheim, un courrier nominatif a été envoyé à chaque parent avant la rentrée scolaire, demandant que s'il y avait nécessité de déposer son enfant en voiture, de privilégier le stationnement sur les parkings de l'Auberge au Soleil d'Or et d'accompagner l'enfant à pied. Pour faciliter cette démarche, le trottoir au droit du « Café de Charlotte » a été élargi, un nouveau passage protégé sur la RD221 créé et un cheminement piétons, en pavés, réalisé vers les écoles.

Un nombre suffisant de places de stationnement en « zone bleue » nécessaire à la bonne desserte des commerces doit néanmoins être préservé.

Au programme voirie 2012 de la CUS, l'étude de faisabilité d'un nouvel aménagement de la rue de Lyon, en vue d'apaiser la circulation, est prévue.

Néanmoins, je vais demander à la commission municipale compétente de se pencher sur les éventuelles difficultés de cheminement piétons dans le quartier de la mairie.

22. Questions écrites – suite –

Quel est le coût total de l'opération des auberges ?

Une réponse nous a été promise il y a quelques mois. Le café de Charlotte est mal insonorisé, il est assez désagréable d'y séjourner. Des travaux complémentaires seront-ils entrepris ?

Réponse :

Pour l'Auberge (coûts TTC – septembre 2011) :

Coût total de l'opération : 2 512 665,91 euros dont 2 222 154,70 euros de travaux.

Pour le « Café de Charlotte », une réunion avec les responsables de l'établissement est prévue courant novembre, afin de faire le point après 6 mois de fonctionnement.